

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 23 mars 2009**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE NEUF**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du  
*17 mars 2009.*

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - M. Jacques CHIRON -  
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -  
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -  
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -  
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -  
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - M. Pascal GARCIA -  
Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND -  
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE  
- Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND -  
Mme Gisèle TAVEL - M. Jacques THIAM - Mme Nathalie BERANGER -  
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -  
Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND  
- Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -  
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Monique VUAILLAT donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 19H30  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 17H15 à 22H45  
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H15 à 22H45.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

## **Communication sur la candidature aux Jeux Olympiques 2018**

Intervention (s) : M. le Maire, M. SIEBERT. M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. Gilles DUMOLARD, Président de la CCI de Grenoble et M. David SMETANINE. Reprise de la séance avec les interventions de M. ROUX, Mme DELBOS CORFIELD, M. de LONGEVIALLE, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. BETTO, M. BRON, M. SAFAR.

**DELIBERATION N° 1 - (G 003) - QUESTURE** - Rapport de la commission sur les spoliations subies par les juifs à Grenoble.

Intervention(s): M. le Maire, M. LACHCAR. M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. TAL BRUTTMANN, Historien.

Reprise de la séance avec les interventions de Mme GIROD DE L'AIN, Mme PLET, M. MOTTE, Mme CRIFO, M. DJELLAL, M. DETROYAT, Mme EL HADDAD, M. VOIR.

**Le Conseil municipal :**

- **prend acte du rapport "Aryanisation économique et spoliations " et ses annexes adoptés par la Commission d'enquête sur les spoliations subies par les juifs, à Grenoble, entre 1940 et 1945, et constate l'achèvement des missions confiées à cette commission.**
- **décide l'organisation d'une présentation de ce rapport au public grenoblois sous forme d'une conférence, sa mise en ligne sur le site de la Ville, ainsi qu'une édition du dit rapport.**
- **décide de proposer un travail en commun sur cette thématique à la communauté éducative.**
- **décide que ce rapport sera transmis à M. le Premier Ministre.**
- **souhaite que des contacts soient pris avec d'autres villes ayant mené un travail similaire sur la spoliation des biens des juifs en vue d'un éventuel colloque avec une exposition.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 2 - (B 015) - SOLIDARITE** - Approbation du plan d'actions 2009/2014 du centre communal d'actions sociales de la ville de Grenoble

Intervention(s): M. le Maire, M. NOBLECOURT, Mme HANFF, M. MOTTE, M. KUNTZ, Mme DESLATTES, M. VOIR, M. GEMMANI, M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver le "Plan d'actions 2009/2014" du CCAS de la ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 3 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Financement du programme partenarial de recherche et développement NANO 2012 - signature de la convention-cadre NANO 2012.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. BERTRAND, Mme MONERY, Mme BLANC TAILLEUR, M. NOCODIE, M. CHAMUSSY.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre relative à l'opération NANO 2012 ainsi que tous autres documents relatifs à ce projet,
- de mobiliser un soutien global de 600 000 € au projet NANO 2012. Le versement de cette contribution sera étalé sur la durée de réalisation du programme, selon les termes des conventions bilatérales annuelles.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 4 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -  
Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes CLARA - Signature de la convention-cadre CLARA-Collectivités locales et de la convention d'application du projet Nanobiop.

Intervention(s): Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre entre l'Etat, les collectivités territoriales et le CLARA, représenté par la Fondation Bullukian,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application du projet Nanobiop entre la Métro, le Conseil général de l'Isère, la Ville de Grenoble et Floralis qui mobilise un soutien financier de la Ville de Grenoble à hauteur de 100 000 €. Cette contribution sera versée à SAS Floralis.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 5 - (D 019) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Contrat de Projet Etat Région : opération NanoBio tranche 2 - convention d'application.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. BERTRAND.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'application NanoBio 2.
- de mobiliser sur la période 2009-2011 un soutien global de 600 000 € pour la seconde tranche du projet NanoBio pour le financement de la construction des bâtiments NanoBio 2 sur le site de la presqu'île scientifique (CEA). Cette contribution sera étalée sur la durée de réalisation du programme et sera versée à la Métro.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 6 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Réponse à appel à projets du programme européen INTERREG IV C.  
Intervention(s): Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la participation de la Ville aux réponses à appels à projets MINE, Connek-KTO et A+FINANCE dans le cadre du second appel à projets du programme "INTERREG IV C"
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces projets.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 7 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble.  
Intervention(s): Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

- de verser une subvention pour l'année 2009 d'un montant de 32 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 8 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention entre la commune de Grenoble, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, le Département de l'Isère et l'association ACONIT- Année 2009.  
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble, la Métro, le Conseil général de l'Isère et l'association ACONIT,
- d'attribuer, à l'association ACONIT, une subvention de 10 000 € pour l'année 2009.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 9 - (D 005) - UNIVERSITE RECHERCHE - Adhésion de la Ville à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF).  
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme FIORASO.

**Le Conseil municipal décide :**

- de l'adhésion de la ville de Grenoble à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF),
- de verser 250 euros de cotisation au titre de l'année 2009.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 10 - (D 018) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention triennale entre la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Solidarité - avenant financier subvention exceptionnelle 2009

Intervention(s): M. DJELLAL, Mme GIROD DE L'AIN, M. le Maire.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint,
- d'accorder à Grenoble Solidarité, pour l'année 2009, une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 11 - (D 014) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention d'objectifs 2009-2011 au projet d'expérimentation d'une monnaie solidaire SOL.

**Le Conseil municipal décide :**

- de soutenir la mise en œuvre du projet de monnaie SOL sur son territoire, qui s'initie par les volets "SOL coopération, "SOL affecté" et "SOL engagement".
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs 2009-2011 d'expérimentation de la monnaie SOL.
- d'accorder au Groupe Chèque Déjeuner une subvention d'un montant de 7 500 €, au titre de l'année 2009, pour la mise en œuvre de ce projet.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 12 - (D 010) - CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le Centre de Culture Scientifique, Technique et industriel (CCSTI) de Grenoble - Année 2009

Intervention(s): M. NOCODIE, M. BACHIR CHERIF.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et le "Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel" (CCSTI),
- d'accorder au CCSTI au titre de 2009, une subvention de 110 240 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 13 - (D 006) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention financière entre la ville de Grenoble et l'association OREILLE EN FETE - Musée en musique pour l'exercice 2009.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association OREILLE EN FETE - Musée en musique, une convention financière d'un montant de 1 500 €, au titre de l'année 2009, pour financer l'accueil à Grenoble, le 28 mai 2009, de l'ensemble classique de Essen, le Morgenstern Trio.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 14 - (D 007) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention pour missions d'intérêt général entre la ville de Grenoble et l'association Brûleurs de Loups de Grenoble - Avenant financier pour l'exercice 2009.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Brûleurs de Loups de Grenoble, un avenant d'un montant de 1 000 € à la convention entre la ville de Grenoble et cette association pour aider à la participation d'une équipe de hockey sur glace des Brûleurs de Loups de Grenoble au Tournoi international Pee Wee à Québec au Canada.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 15 - (A 001) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC EUROPOLE 1 et 2.  
Cession par l'aménageur à la Ville de Grenoble de l'assiette foncière supportant les équipements publics.

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'acquérir à titre gratuit de la société INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT, l'assiette foncière des voiries et des équipements publics correspondant à une surface de 65 m<sup>2</sup> dans la ZAC EUROPOLE 1 et de 2 766 m<sup>2</sup> dans la ZAC EUROPOLE 2 conformément au plan foncier ci-annexé ;**

**- d'intégrer ces surfaces dans le domaine public communal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (A 003) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Blanche Monier -  
Approbation d'une convention de participation financière de la Société Blanc-Bouygues Immobilier au coût d'équipement de la zone.

Intervention(s): Mme BERANGER, M. de LONGEVIALLE.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver en application de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme la convention, ci-annexée, de participation financière de la Société Anonyme Blanc-Bouygues Immobilier, au coût des équipements publics de la ZAC Blanche Monier ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, avec la Société Anonyme Blanc-Bouygues Immobilier ou tout autre personne s'y substituant en cas de transfert de permis de construire ;

- de dire que la participation sera directement versée à la Ville, aménageur de la ZAC Blanche Monier.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 1 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" (M. STORNY) -**

**Abstention : 8 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 17 - (A 002) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Blanche Monier -  
Cession d'un tènement d'environ 660 m<sup>2</sup> à Bouygues Immobilier pour la réalisation d'une opération de 44 logements dont 13 logements locatifs sociaux.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE.

**Le Conseil municipal décide :**

- de céder à Bouygues Immobilier un tènement d'environ 660 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AY 88, pour réaliser une opération de 44 logements dont 13 logements locatifs sociaux ;

- de créer une servitude de tour d'échelle au profit de la ville de Grenoble pour l'entretien du mur du cimetière lui appartenant conformément au plan foncier ci-joint;

- d'instaurer une servitude de passage pour piétons et cycles à la première demande de la Ville de Grenoble sur le tènement de Bouygues Immobilier pour l'éventuelle ouverture d'un chemin reliant la rue Blanche Monier au cimetière conformément au plan foncier ci-joint;

- de dire que les créations de ces servitudes ne donneront droit à aucune indemnité à Bouygues Immobilier ;

- de conditionner cette cession à la rétrocession gratuite par Bouygues Immobilier à la ville de Grenoble de la partie de terrain, issue de la parcelle AY 72 correspondante à l'emprise de la nouvelle voie à créer pour relier la rue Blanche Monier au chemin de Halage conformément au plan foncier ci-joint;

- de conditionner cette cession à la rétrocession gratuite par Bouygues Immobilier à la ville de Grenoble d'une bande de terrain, issue de la parcelle AY 72, le long de la rue Blanche Monier pour réaménager cette rue en fin d'opération conformément au plan foncier ci-joint ;



- de dire que le prix de cession sera de 163 500 € calculé à partir d'une SHON forfaitaire de 300 m<sup>2</sup> au prix de 545 €/m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser Bouygues Immobilier à déposer la demande de permis de construire et à réaliser des sondages si nécessaire ;
- d'adhérer à l'Association Syndicale Libre à constituer qui assurera la gestion des espaces extérieurs ;

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 18 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - FLAUBERT - CLOS D'OR : Acquisition d'un tènement pour la réalisation de la "coulée verte".

**Le Conseil municipal décide :**

- d'acquérir auprès de la SA Grands Moulins Maurel la moitié indivise de la parcelle cadastrée section EL numéro 2 d'une surface de 7 432,50 m<sup>2</sup> ;
- de dire que cette cession se fera au prix de 310 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 19 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Quadrille 2 , 85 à 99 avenue Jean Perrot. Demande auprès de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole de céder les biens en portage à Grenoble Habitat.

**Le Conseil municipal décide :**

- de demander à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole de céder le bien cadastré DS 0090 à la SAIEM Grenoble Habitat dans le cadre de la réalisation de l'opération "Quadrille2" ;
- de dire que les frais et honoraires liés à cette mutation seront à la charge de l'acquéreur.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 20 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES : Autorisation à l'EPFL.RG de céder un tènement à la SCI MISTRAL SAINT MARTIN et convention de participation financière à l'opération.

**Le Conseil municipal décide :**

- de demander à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise de céder un tènement d'environ 2 890 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle HS numéro 151 à la SCI Mistral Saint Martin, conformément au plan foncier, ci-joint, et au prix de 300 000 € ;
- de dire que les frais et honoraires liés à cette mutation seront à la charge de l'acquéreur ;
- de faire bénéficier la SCI Mistral Saint Martin d'un apport de la Ville de 200 000 € conformément à la convention de participation financière, ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 21 - (A 014) - URBANISME AMENAGEMENT - ZA DES PEUPLIERS : déplacement d'une sous-station de chauffage urbain et d'un transformateur électrique - Demande d'autorisation de dépôt de permis de construire valant permis de démolir.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire valant permis de démolir pour les bâtiments abritant un transformateur électrique et une sous-station de chauffage urbain sis rue des Trembles et avenue Marie Reynoard.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 22 - (A 012) - URBANISME REHABILITATION - Opération d'amélioration thermique des copropriétés. Appel à projet Européen MED 2009 (programme de coopération inter Régional des pays méditerranéens) - Candidature Intervention(s): M. KUNTZ, Mme VUAILLAT.

**Le Conseil municipal décide :**

- que la Ville de Grenoble se porte candidate, avec les Villes de Bologne, Turin, les Agences Régionales de Développement de la Croatie et d'Athènes, à l'appel à projet Européen MED 2009 ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 23 - (A 006) - VOIES PUBLIQUES - Convention de maintenance et d'entretien de la signalisation lumineuse au carrefour rue des Martyrs, entrées n° 1, 2 et 4 du CEA/GRENOBLE.  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. CHIRON.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention de maintenance et d'entretien de la signalisation lumineuse du carrefour rue des Martyrs, entrées n° 1, 2 et 4 du CEA / Grenoble, à intervenir entre le Commissariat à l'Energie Atomique de Grenoble et la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 24 - (B 012) - POLITIQUE DE LA VILLE - Opération de réhabilitation de l'îlot Lys rouge à Mistral - Participation de la Ville à une opération sous maîtrise d'ouvrage Actis.  
Intervention(s): M. MOTTE, Mme BOILEAU.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière ci-annexée qui prévoit le versement par la Ville de 100 000 euros HT à Actis.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (B 011) - POLITIQUE DE LA VILLE - ZAC Mistral, îlot Mistral 3 et îlot Mistral 4 - Demande de permis de démolir  
Intervention(s): M. MOTTE.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de démolir portant sur :
  - . le centre social Mistral situé au 21 rue Albert Thomas,
  - . la Maison de l'Enfance Bachelard située 78 avenue Rhin et Danube,
  - . le gymnase Mistral situé 78 avenue Rhin et Danube ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ces démolitions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (B 013) - POLITIQUE DE LA VILLE - Versement d'une subvention d'équipement à ACTIS pour l'agrandissement du centre de santé Abbaye.  
Intervention(s): M. MOTTE, Mme GIROD DE L'AIN.

**Le Conseil municipal décide :**

- de verser une subvention d'équipement de 26 000 € à ACTIS destiné au financement partiel des travaux d'agrandissement du centre de santé Abbaye sis rue Elie Cartant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention relative au Fonds de Participation des Habitants sur le secteur 5.  
Intervention(s): M. MOTTE.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs passée entre l'ADATE, le Conseil Général, l'ACSE et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- d'attribuer à l'ADATE une subvention de 17 600 € pour animer et gérer le Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2009.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 28 - (B 007) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition par la ville de Grenoble d'un local aux associations "Habitants de la Crique sud" et "Amitié Loisirs Découvertes"

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que soumise en annexe au Conseil Municipal du 23 mars 2009 , pour la mise à disposition d'un local de 129.5 m<sup>2</sup>, sis 161 Arlequin aux associations "Les habitants de la Crique Sud" et "Amitié Loisirs Découvertes"

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs avec l'association Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Isère (CIDFF) pour l'année 2009.  
Intervention(s): Mme EL HADDAD.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le l'association Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Isère (CIDFF) pour l'année 2009 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention ;
- d'attribuer au CIDFF une subvention complémentaire de 8 000 € pour ses activités "création d'entreprises et d'activités par les femmes" au titre de l'année 2009.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (B 004) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Enlèvement et incinération des cadavres des animaux morts sur la voie publique : avenant n° 9 à la convention entre la ville de Grenoble et le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère (SVDI)

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 9 ci-annexé à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au syndicat des vétérinaires de l'Isère, pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique ;

- de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

\* Incinération chien : 51,65 €,

\* Incinération chat : 30,40 €,

\* Incinération d'animaux hors chat et chiens : 9,10 €,

\* Frais de recherche animal tatoué : 6,45 €,

\* Frais de dossier "tenue de fichier" : 6,45 €,

- De dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1er avril 2009.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (B 005) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Contrôle des chats errants : avenant n° 4 à la convention entre la ville de Grenoble et le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère (SVDI)

**Le Conseil municipal décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 ci-annexé définissant le contenu des actes confiés au syndicat des vétérinaires de l'Isère, pour le contrôle des chats errants ;

- De rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

\* Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte (au prix coûtant : 40,47 €,

\* Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte (au prix coûtant : 67,15 €,

- De dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1er avril 2009.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 32 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention entre la ville de Grenoble et la Réunion des Musées Nationaux pour le dépôt-vente du catalogue de l'exposition "Richter en France" du 7 mars au 1er juin 2009.

Un amendement est présenté par Mme BARACETTI. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de dépôt-vente, ci-annexée, entre la RMN et la ville de Grenoble pour le catalogue de l'exposition "Richter en France", présentée au Musée du 7 mars au 1er juin 2009,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de dépôt-vente.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux au C.N.F.P.T. pour l'organisation des concours d'assistants spécialisés et professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

**Le Conseil municipal décide :**

- **De ratifier les termes du renouvellement de la convention qui autorise le C.N.F.P.T. à utiliser à titre gratuit, des salles de cours du Conservatoire de Grenoble lors des sessions des concours internes et externes d'assistants spécialisés et de professeurs d'enseignement artistique,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 34 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition d'un local mutualisé au 2 place Lionel Terray pour l'association EPI D'OR (théâtre Ophélie).

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux, sis 2 place Lionel Terray, pour l'association Epi d'Or (Ophélie Théâtre),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition d'un local mutualisé, sis 7 bis rue Hauquelin, à l'association Alégria

**Le Conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux, sis 7 bis rue Hauquelin à l'association Alégria,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 36 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition d'un local mutualisé au 2 place Lionel Terray pour l'association Compagnie du Loup. (Jean-Marc GALERA).

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux, sis 2 place Lionel Terray, à l'association Compagnie du loup (Jean-Marc GALERA) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 37 - (C 016) - AFFAIRES CULTURELLES - Adoption de la convention de mise à disposition à titre précaire de l'ancien Garage Peugeot au bénéfice de l'association "Brise Glace"

**Le Conseil municipal décide :**

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition à titre précaire des locaux de l'ancien garage Peugeot au bénéfice de l'association Brise Glace pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de trois ans
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 38 - (C 023) - EDUCATION - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et la Maison des habitants pour un accompagnement dans le cadre du dispositif de réussite éducative

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant
- de verser une subvention de 2854 euros à la Maison des Habitants pour le deuxième trimestre 2009

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 39 - (C 022) - EDUCATION - Avenant à la convention entre la ville de Grenoble et le CODASE pour la coordination des équipes pluridisciplinaires de soutien du dispositif de Réussite éducative

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant
- de verser une subvention de 43 000 euros à l'association CODASE pour l'année 2009

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 40 - (C 014) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2009

**Le Conseil municipal décide :**

**d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2009.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 41 - (C 010) - SPORT - Convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Aviron Grenoblois

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention générale d'objectifs à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Aviron Grenoblois, laquelle prévoit l'affectation d'une subvention de 33 200 €,**

**- de dire que cette convention jointe en annexe sera conclue pour une période de trois saisons sportives à compter de la saison 2008-2009, et pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une nouvelle période pluriannuelle,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'association Aviron Grenoblois.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 42 - (C 015) - SPORT - Convention cadre entre la ville de Grenoble et les structures socioculturelles pour la mise en place d'un projet sportif d'aviron

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver les dispositions de la convention cadre entre la ville de Grenoble et les structures socioculturelles pour la mise en place d'une animation sportive d'aviron pendant les vacances de pâques 2009,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les structures socioculturelles, conformément à la convention cadre ci-jointe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**



DELIBERATION N° 43 - (C 006) - SPORT - Programme de soutien aux pratiques sportives dans les quartiers : bilan des actions de l'année 2008 et reconduction pour l'année 2009  
Intervention(s): Mme DRULHON.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la reconduction du programme de soutien aux pratiques sportives dans les quartiers pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2009, tel qu'il a été institué en 2000 et reconduit les années suivantes ;

Un montant de 95.200 Euros est affecté par la Ville aux actions, auquel peuvent s'ajouter les apports d'autres partenaires, tel que le définit le texte cadre joint à la présente délibération (annexe 1) ;

- de dire que le comité de pilotage transversal, en concordance avec les objectifs et les principes fixés par le texte cadre, propose l'attribution d'aides financières qui sont soumises aux commissions municipales compétentes ; un bilan annuel des actions est présenté au Conseil municipal ;

- d'approuver le bilan 2008 joint en annexe 2 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours de partenaires financiers dans le cadre d'opérations socio-sportives.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 44 - (C 012) - MONTAGNE - Convention de partenariat entre la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne (FFCAM) et la ville de Grenoble pour les bourses "Alpinisme et Aventure" 2009.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, ci-annexée, entre la ville de Grenoble et la FFCAM pour la mise en place des bourses "Alpinisme et Aventure" 2009 : celle-ci prévoit l'attribution par la Ville d'une subvention de 4000 € à la FFCAM pour alimenter la dotation de 8000 € versée intégralement à deux lauréats,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 45 - (E 009) - FINANCES - Réduction du délai d'attribution du FCTVA  
Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ.

**Le Conseil municipal décide :**

- de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 60 727 203 euros,
- d'autoriser le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter, par rapport à la moyenne des exercices 2004-2007, ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 46 - (E 013) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget Principal  
Intervention(s): M. KUNTZ.

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Principal qui s'équilibre à :

3 532 857,98 euros en fonctionnement  
50 921 358,00 euros en investissement

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 47 - (E 008) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Locaux culturels

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre :

0 euro en fonctionnement  
0 euro en investissement

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 48 - (E 011) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques qui s'équilibre à :**

**2 927 936 euros en fonctionnement  
90 000 euros en investissement**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 49 - (E 014) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Parkings en régie

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget annexe Parkings en régie qui s'équilibre à :**

**134 000 euros en fonctionnement  
0 euro en investissement**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 50 - (E 002) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

**FINANCES : Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants – BP 2009**

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :  
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :  
- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales	9 mars 2009
- Culture, Sport, Education, Jeunesse	10 mars 2009
- Solidarité	11 mars 2009
- Finances, Administration Générale, Ressources Humaines	11 mars 2009
- Vie Urbaine et Développement Durable	12 mars 2009,

En conséquence, le Conseil municipal décide :  
- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

AFFICHÉ LE  
31 MAR. 2009

**COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif**

CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	43 000,00
MAISON DES HABITANTS	2 854,00
COOP SCOL ECOLE JUIVE DE GRENOBLE	13 608,00
COOP SCOL ECOLE MAIMONIDE	8 014,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	186,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	836,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC MIXTE (EX-LESDIGUIERES)	162,50
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	304,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL ELEMENTAIRE	2 240,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	62 130,00
OGEC ECOLE SAINT BRUNO	60 990,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	53 010,00
OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES	22 230,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	61 560,00
OGEC SAINT BRUNO BERRIAT	29 640,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	7 600,00
LA FORGE - IMPROVISATEURS REUNIS	19 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES - CIE A. PLACER	19 200,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	15 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	33 200,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	7 317,00
CENTRE EQUESTRE DU SAINT EYNARD	1 280,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	2 000,00
CLUB HIPPIQUE DU MANOIR	2 320,00
COLJOG - CONSERV. OBSERVATOIRE LABO JEUX OLYMPIQUES GRENOBLE	2 500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	400,00
FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS ALPINS & MONTAGNE (FFCAM)	4 000,00
GRENOBLE EYBENS SPORT BOULES (G.E.S.B)	18 400,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 360,00
GUC TRIATHLON	800,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	9 600,00
ME VILLENEUVE	600,00
MILLE PATTES-CLUB DE TRIATHLON DE GRENOBLE	800,00
MJC PARMENTIER	500,00
MPT SAINT LAURENT	1 000,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	800,00
SPORTIVE BEAUVERT GRENOBLE	600,00

**COMMISSION Solidarité**

SOLI'GREN	1 500,00
AMAL (ass de cooperation franco-culturelle maghrébine)	13 700,00
CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE	300,00
SYMPA-TISCH	150,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	500,00
UNION POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE HOICHE (UPPH)	300,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES/AIV	10 000,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	15 000,00
CONCILIATEURS DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE	1 000,00
GENEPI GRENOBL- GROUPT ETUDIANT NAT. ENSEIGNEMENT PERSONNES	500,00

**COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.**

AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	2 320,00
ANCIENS COMBATTANTS ARMENIENS DE L'ARMEE FRANCAISE	150,00
CINQ COMMUNES COMPAGNONS DE LA LIBERATION	3 800,00
CLUB DE LA PRESSE ET DES MEDIAS DE GRENOBLE ET DE L'ISERE	1 000,00
FNACA - FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	3 000,00
RESISTANCE UNIE DE L'ISERE	350,00
UNION DEPT COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE ISERE	150,00
UNION DES TROUPES DE MONTAGNE	1 000,00

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

AMEDIE - ASSOC. DES MASTERS EN DROIT INTERNATION. & EUROPEEN	1 000,00
AMITIE PAYS BALTES	1 500,00
APPUI AU DEVELOPPEMENT SANTE DIABETE MALI	6 000,00
ARCHITECTES SANS FRONTIERES/DELEGATION DE GRENOBLE	1 500,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	11 000,00
CAFET' DU CENTRE DE GRENOBLE IUFM	2 000,00
CALLIOPE	5 000,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE - DISTRICT DE BETHLEEM	6 500,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	3 000,00
ESTIEM DE L'ENSGI (CERCLE DES ELEVES DE GENIE INDUSTRIEL)	1 200,00
FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES (ASS FRANCAISE) - AFFDU	1 200,00
INTERNATIONAL ETUDIANT DE GRENOBLE - INTEGRE	1 500,00
L'OREILLE EN FETE - Musee en musique	1 500,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	2 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	1 000,00
ACONIT/ASS POUR 1 CONSERVATOIRE DE L'INFORMATIQUE & TELEM.	10 000,00
ADAMS - ASS. DAUPHINOISE ACTION MULTI SERVICES	10 000,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS ISERE	5 000,00
ATOUS SERVICES	5 000,00
CENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/COSTI	98 840,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	8 000,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE GRENOBLE	32 000,00
CHEQUE DEJEUNER	7 500,00
ENTR'ARTS	8 000,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	2 500,00
GRENOBLE SOLIDARITE	2 500,00
LA REMISE - RECUPERATION POUR L'EMPLOI & L'INSERTION...	10 000,00
L'ATELIER S.I.I.S.(ATELIER SOUS-TRAITANCE INDUSTRIE & INSERT)	15 000,00
MARIANNE (LES ATELIERS MARIANNE)	8 000,00
OHE - PROMETHEE - ISERE	8 500,00
PIN DE VIE - LA TRAVERSIERE	6 000,00
PRO'ACTIF, UNE ENTREPRISE ENTRE DEUX ENTREPRISES	16 000,00
QUAL'ID - QUALITE INSERTION DEVELOPPEMENT	3 000,00
REPERAGES ASS.	11 000,00
SOLEXINE ASS	7 500,00
SOL'GREN	10 000,00
UNION REGIONALE INGENIEURS/ SCIENTIFIQUES DAUPHINE-SAVOIE	1 525,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	2 000,00

TOTAL ARTICLE 897 526,50

Article :6745 (chapitre 67 )  
COMMISSION Dvpt cult., éducatif, sportif

GRENOBLE GYMNASTIQUE 605,70

COMMISSION Finances/ Adm. Gén./ Res. Hum.

COOP SCOL ECOLE JUIVE DE GRENOBLE 930,90

TOTAL ARTICLE 1 536,60

TOTAL BUDGET 899 063,10

## RECTIFICATIF

### CHAPITRE 65 – NATURE 6574

C.M du 26 janvier 2009

Il a été affecté une subvention de 5993.00 €  
à l'association COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE

Celle-ci aurait dû être de 5885.00 €

Il convient donc de modifier le montant inscrit dans la délibération du C.M du 26/01/2009.

Conclusion adoptées,

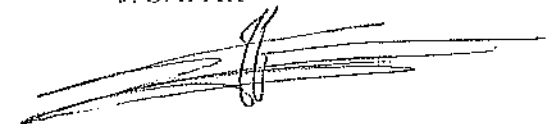
**ADOPTÉE**

Affichée le

31 MAR. 2009

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,  
J. SAFAR





**Délibération : Adoptée**

**Votes séparés :**

**- CHEQUE DEJEUNER :**

**Abstention : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

**- COLJOG - CONSERV. OBSERVATOIRE LABO JEUX OLYMPIQUES GRENOBLE :**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

**- COOP SCOL ECOLE JUIVE DE GRENOBLE :**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 1 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (Mme PERRIER) - Pour : le reste.**

**- COOP SCOL ECOLE MAIMONIDE :**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 1 PS, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté (Mme PERRIER) - Pour : le reste.**

**- GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE :**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 51 - (E 016) - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - Adoption de l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2009.**

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'adopter l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2009 ci annexé;**

**- de verser, à ce titre, une subvention de 5.000 € au Syndicat mixte du schéma directeur de la région urbaine grenobloise;**

**- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2009 ci annexé.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 52 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants**

**Le Conseil municipal décide :**

**- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 08A277 - 08A263 - 08A265 - 08A268 - 08A270 - 08A271 - 08A274 - 08A275 - 08S330 - 2002 134.**

**- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 53 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer le marché : 08A695 - 08A707 - 08A571 - 08A786.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 54 - (E 021) - CONSEIL MUNICIPAL - Délégation du conseil municipal au maire - Modification de la délibération n° 49 - G001 du 4 avril 2008.

**Le Conseil municipal décide :**

- de modifier le 4) de la délibération n° 49G001 du 4 avril 2008 et de le remplacer par les dispositions suivantes : "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 55 - (E 022) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Marchés publics - Modification des principes relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée - Rôle de la commission d'appel d'offres.

**Le Conseil municipal décide :**

- de fixer comme suit la procédure adaptée pour la passation des marchés et accords-cadres :
- de 1 € au seuil mentionné à l'article 28 dernier alinéa CMP (pour information, 20 000 € H.T.), la mise en concurrence est libre, comme le prévoit ledit article,
- de ce dernier seuil à celui fixé à l'article 40 III 1° et 3° CMP (pour information, de 20 000 à 90 000 € H.T.), pour une opération de travaux ou pour une famille homogène de fournitures ou services, il est décidé de passer un marché ou un accord-cadre de travaux, fournitures ou services après une publicité adaptée (avis d'appel public à concurrence) sur le site internet de la Ville ou dans un journal professionnel ou d'annonces légales,
- du seuil fixé à l'article 40 III 1° et 3° CMP (pour information, 90 000 € H.T.) à celui mentionné à l'article 26 II 2° CMP (pour information, 206 000 € H.T.), pour une opération de travaux ou pour une famille homogène de fournitures ou services, préalablement à l'envoi de la publicité (avis d'appel public à concurrence) un rapport fixera les modalités de mise en concurrence (et notamment les critères pondérés de jugement des offres). En outre, un rapport de résultat sera établi précisant les notes obtenues par chacun des opérateurs économiques ayant présenté une offre ainsi que les raisons justifiant de l'attribution du marché ou accord-cadre. Le rapport indiquera également les motifs d'éviction des opérateurs dont l'offre n'est pas retenue. Ce rapport sera soumis pour avis à la représentante du maire à la présidence de la commission d'appel d'offres, de même que les projets d'avenant auxdits marchés et accords-cadres,

- du seuil mentionné à l'article 26 II 2° CMP (pour information, 206 000 € H.T.) à celui fixé à l'article 26 II 5° CMP (pour information, 5 150 000 € H.T.), pour les opérations de travaux uniquement, un rapport fixera les modalités de mise en concurrence (et notamment les critères pondérés de jugement des offres). En outre, un rapport de résultat sera établi proposant ou non l'agrément des candidatures et précisant les notes obtenues par chacun des opérateurs économiques ayant présenté une offre ainsi que les raisons justifiant de l'attribution du marché ou accord-cadre. Le rapport indiquera en outre les motifs d'éviction des opérateurs dont l'offre n'est pas retenue. Ce rapport sera soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Les projets d'avenant à ces marchés ou accords-cadres seront également soumis pour avis à la CAO ;

- de conserver la possibilité d'avoir recours à une procédure formalisée en-dessous des seuils fixés à l'article 26 II 2° et 5° ;

- de l'ouverture des enveloppes contenant les offres des candidats en commission d'appel d'offres, tant en procédure adaptée pour les marchés et accords-cadres dont le montant est supérieur à celui mentionné à l'article 26 II 2° CMP (pour information, 206 000 € H.T.), que pour les appels d'offres ouverts ou restreints.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 56 - (E 006) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention d'exploitation du domaine public : mise à disposition et exploitation de distributeurs automatiques de boissons non alcoolisées et d'aliments d'appoint dans divers sites de la ville de Grenoble.

**Le Conseil municipal décide :**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation du domaine public et ses annexes, pour la mise à disposition et l'exploitation de distributeurs automatiques.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 57 - (E 017) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Prestations faites par la Direction des Systèmes d'Information et Téléphonie (DSIT). Année 2009

**Le Conseil municipal décide :**

**- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS, ci-joint ;**

**- d'autoriser le Maire à signer la dite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 58 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - "Dégrèvement de frais de mise en fourrière"

**Le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser les remboursements ci-dessous conformément au détail des demandes de dégrèvement figurant sur le tableau ci-joint :

- 1 dégrèvement total : soit la somme de quatre vingt onze euros et cinquante centimes.

- 2 dégrèvements partiels : soit la somme de quatre vingt onze euros et quarante centimes.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 59 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil municipal décide :**

**de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Participation à l'International Test Conférence 2008**

(cette mission annule et remplace celle portée sur la délibération du 26 janvier 2009 - erreur de lieu)

- le 26 novembre 2009 à Lyon - MME FIORASO

**Réunions relatives à la candidature aux Jeux Olympiques de 2018**

- le 10 février 2009 à Paris - M. SIEBERT

**Première cérémonie "Covenant of Mayors " organisée par le Parlement Européen**

- le 10 février 2009 à Bruxelles - M. BETTO

**Championnat du monde de ski alpin Val d'Isère 2009**

- le 14 février 2009 à Val d'Isère - M. DESTOT

**Réunion de la Fondation de France**

- le 16 février 2009 à Paris - M. GEMMANI

**Première réunion du groupe de travail "Sport" organisée par l'AMGVF**

- le 18 février 2009 à Paris - MME DRULHON

**Participation à la Commission Cohésion Territoriale de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe**

- le 18 février 2009 à Paris - M. BETTO

**Commission des villes et des territoires urbains organisé par l'AMGVF**

- le 18 février 2009 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

**Rendez-vous avec M. Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté**

- le 18 février 2009 à Paris - M. NOBLECOURT

**Réseau de mutualisation des savoirs concernant les politiques locales de la jeunesse entre 16 et 25 ans**

- le 19 février 2009 à Rennes - MME VINCENT

**Ouverture officielle de la première étape 2009 du Village sportif de l'Isère**

- le 21 février 2009 à Lans en Vercors - MME DRULHON

**Finale de la Coupe de France de Hockey sur Glace**

- le 22 février 2009 à Paris - MME DRULHON, MRS PILAUD et DERBAL

**Conseil d'Administration du Groupement Régional de Santé Publique**

- le 24 février 2009 à Lyon - M. VOIR

**Bureau de la Biennale de la danse**

- le 25 février 2009 à Lyon - MME BARACETTI

**Groupe de travail sur la gestion et le management des ressources humaines organisé par l'AMGVF**

- le 25 février 2009 à Paris - MME SALAT

**Visite des locaux de production ARENE + rencontre sur la charte de la démocratie locale**

- le 27 février 2009 à Marseille - MME MASSON

**Evolution statutaire des Ecoles d'Art en Rhône-Alpes**

- le 27 février 2009 à Lyon - MME BARACETTI

**Réunion dans le cadre du 2ème Forum de l'emploi et des métiers de l'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes**

- le 27 février 2009 à Villeurbanne - M. DJELLAL

**Conférence de presse "Jeux Olympiques 2018"**

- les 3 et 4 mars 2009 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

**Rencontre Internationale et Régionale sur le thème " La démocratie participative pour l'égalité femmes/hommes"**

- les 6 et 7 mars 2009 à Lyon- MME MASSON

**Rencontre "La démocratie participative pour l'égalité femmes-hommes"**

- les 6 et 7 mars 2009 à Charbonnières - MME BLANC-TAILLEUR

**Participation aux épreuves orales du 3ème concours d'Attaché territorial session 2008**

- les 9 et 10 mars 2009 à Aubagne - MME SALAT

**Réunion de restitution concernant les Ecoles Supérieures d'Art**

- le 10 mars 2009 à Lyon - MME BARACETTI

**Comité de pilotage des Assises de l'éducation**

**Assemblée extraordinaire, bureau élargi du réseau français des Villes Educatrices**

- le 10 mars 2009 à Paris - M. BRON

**Réunion de l'Association des " 5 communes de la Libération"**

- le 11 mars 2009 à Paris - M. DETROYAT

**Assemblées générales du Comité pour la liaison européenne Transalpine**

- le 12 mars 2009 à Lyon - M. CHIRON

**Rencontre "Quelle stratégie locale pour une ville durable" organisée par la Fédération des Entreprises Publiques Locales**  
- le 13 mars 2009 à Grenoble - MME NEPI

**Réunion du groupe de travail "Logement" organisée par l'AMF**  
- le 18 mars 2009 à Paris - M. VUAILLAT

**Conférence sur les migrations**  
- le 18 mars 2009 à Florence - M. DJELLAL

**Signature de la convention de jumelage entre Grenoble et Bethleem**  
- du 26 au 30 mars 2009 à Bethleem - M. DETROYAT

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 60 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -  
Renouvellement de mise à disposition de deux agents auprès du groupement d'intérêt public culturel ARC-Nucléart.

**Le Conseil municipal décide :**

- de ratifier le renouvellement de mise à disposition à titre gracieux de deux agents auprès d'ARC-Nucléart pour une durée de trois ans, avec effet pour l'un du 1er janvier 2009 et pour l'autre du 1er juin 2009 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 61 - (E 023) - ANIMATION - Modification des tarifs de droits de place - (Chapiteaux, cirques et manèges Centre Ville) - Tarifs année 2009

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver les tarifs de droits de place ci-annexés qui seront applicables à compter du 1er avril 2009.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour le reste.**

DELIBERATION N° 62 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) - Modification.

**Le Conseil municipal décide :**

- de désigner **M. Olivier ROUX** en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

de dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. sont désormais les suivants :

- M. Olivier NOBLECOURT
- Mme Céline DESLATTES
- Mme Monique VUAILLAT
- M. Patrice VOIR
- Mme Florence HANFF
- M. Stéphane GEMMANI
- M. Olivier ROUX
- M. Gilles KUNTZ

**Délibération : Adoptée**

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 63 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble auprès de l'association : AIDE INFORMATION AUX VICTIMES - Modification.

**Le Conseil municipal décide :**

- de désigner Mme Bity DIENG en qualité de représentant titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association Aide Information aux Victimes.

**Délibération : Adoptée**

Ne prennent pas part au vote : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 " Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 64 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte-rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45**

## **ANNEXE(S)**



===== ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS	Redevance périodique Tarifs en euro	Variation par rapport à 2008
001	pour toute permission de voirie, droit fixe	4,50€	0,20€
002	attractions enfantines : petits manèges, chevaux mécaniques, balançoires, pédalos, dans zone A : (périmètre Centre ville suivant : quai Stéphane Jay, boulevard Gambetta, rues Lesdiguières, Général Marchand, Alphan, places Ste Claire, Notre Dame, rues Pt Carnot; Chenoise, Madeleine), étant entendu que chaque jour commencé est dû en entier : <input type="checkbox"/> le m <sup>2</sup> par jour (sauf dimanche et lundi) <input type="checkbox"/> abonnement annuel, le m <sup>2</sup> par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)	1,40€  57.65€	+ 0,05€  + 2.50€
003	attractions enfantines : gros manèges, zone A (centre Ville dito article 002) <input type="checkbox"/> le m <sup>2</sup> par jour (sauf dimanche et lundi) <input type="checkbox"/> abonnement annuel, le m <sup>2</sup> par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)	1,20€  47.00€	+ 0,05€  + 2.00€
004	attractions enfantines : idem article 002, zone B : (reste de la ville) <input type="checkbox"/> le m <sup>2</sup> par jour (sauf dimanche et lundi) <input type="checkbox"/> abonnement annuel, le m <sup>2</sup> par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)	0,90€  28.25€	+ 0,05€  + 1.20€
005	attractions enfantines : idem article 002, zone B : (reste de la ville) <input type="checkbox"/> le m <sup>2</sup> par jour (sauf dimanche et lundi) <input type="checkbox"/> abonnement annuel, le m <sup>2</sup> par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13 semaines)	0,80€  23.45€	+ 0,05€  + 1.00€
006	animation commerciale ou publicitaire sur l'Esplanade, sur le parking visiteurs d'Alpexpo le m <sup>2</sup> , par jour : <input type="checkbox"/> les 1000 premiers m <sup>2</sup> occupés <input type="checkbox"/> les 1000 m <sup>2</sup> suivants <input type="checkbox"/> les m <sup>2</sup> supplémentaires	0,90€ 0,70€ 0,50€	+ 0,05€ + 0,05€ + 0,05€

===== ARTICLES	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS  NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS	Redevance périodique Tarifs en euro	Variation par rapport à 2008
007	chapiteaux pour la présentation d'un cirque : <input type="checkbox"/> le 1 <sup>er</sup> jour, le m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> les 2 <sup>ème</sup> jour et 3 <sup>ème</sup> jour, le m <sup>2</sup> par jour <input type="checkbox"/> les autres jours, le m <sup>2</sup> par jour, (seuls les jours de représentation sont pris en compte)	1,00€ 0,80€ 0,50€	+ 0,05€ + 0,05€ + 0,05€
008	chapiteaux pour la présentation de spectacles divers, avec paiement d'entrées : <input type="checkbox"/> le 1 <sup>er</sup> jour, le m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> les autres jours, le m <sup>2</sup> par jour (seuls les jours de représentation sont pris en compte)	1,20€ 0,80€	+ 0,05€ + 0,05€
009	chapiteaux pour manifestations diverses, sans paiement d'entrées : <input type="checkbox"/> le 1 <sup>er</sup> jour, le m <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> les autres jours, le m <sup>2</sup> par jour	0,80€ 0,50€	+ 0,05€ + 0,05€
010	Véhicules mis en exposition ou en démonstration dans un but commercial ou publicitaire par jour et par véhicule : <input type="checkbox"/> jusqu'à 7 mètres <input type="checkbox"/> de 7 à 10 mètres <input type="checkbox"/> + de 10 mètres	44,80€ 67,10€ 111,75€	+ 1,90€ + 2,90€ + 4,80€
011	Occupation du domaine public pour animation commerciale ou publicitaire dans le secteur <input type="checkbox"/> centre ville, zone A (périmètre Centre ville suivant : quai Stéphane Jay, bd Gambetta, rues Lesdigulères, Général Marchand, Alphan, places Ste Claire, Notre Dame, rues Pt Carnot, Chenoise, Madeleine) : le m <sup>2</sup> par jour <input type="checkbox"/> reste de la ville : le m <sup>2</sup> , par jour	5,95€  3,15€	+ 0,25€  + 0,15€

## RECETTES 2008 - PREVISIONNEL 2009 - REGIE CIRQUES ET CHAPITEAUX

Référence interne	CdR	Objet	Tiers	Réception	Montant
2009-00002740	Sce Animation	Régularisation animation commerciale du 12/04/08- Trade Event	REG CHAPITEAU	21/01/2009	32,80
2009-00002657	Sce Animation	Régularisation manège pl.V.Hugo du 16 février au 2 mars 2008	REG CHAPITEAU	20/01/2009	642,85
2008-00045421	Sce Animation	Regie foire et chapiteaux 2008	REG CHAPITEAU	18/12/2008	6 865,40
2008-00037611	Sce Animation	Regie foire et chapiteaux - Régul 2007 (LONGUEVILLE)	REG CHAPITEAU	03/11/2008	496,65
2008-00036640	Sce Animation	Regie foire et chapiteaux 2008	REG CHAPITEAU	24/10/2008	6 355,00
2008-00036639	Sce Animation	Regie foire et chapiteaux 2008	REG CHAPITEAU	24/10/2008	7 856,80
RECETTES TOTALES 2008 - REGIE CIRQUES ET CHAPITEAUX					22 249,50 €
RECETTES PREVISIONNELLES 2009 - REGIE CIRQUES ET CHAPITEAUX					23 250,73 €

PREFECTURE DE L'ISERE  
25 MARS 2009  
SERVICE DU COURRIER

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<b><u>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DE MARCHÉS PASSÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS : MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE</u></b>				
<b><u>FOURNITURES</u></b>				
08F750 signé le 03/02/2009		Société G.T.I. 94035 CRÉTEIL CEDEX	Acquisition d'une trieuse-compteuse de monnaie.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel 20 000 € HT Montant minimum annuel 10 000 € HT
08F759 signé le 16/02/2009		SA. NATURAL'LYS 21604 LONGVIC CEDEX	Achat de fournitures horticoles. Lot 1 - Gazon.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum 14 800 € HT Montant minimum 100 € HT
08F760 signé le 16/02/2009		SA. NATURAL'LYS 21604 LONGVIC CEDEX	Achat de fournitures horticoles. Lot 2 - Engrais et produits de blanchiment.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum 15 000 € HT Montant minimum 100 € HT

*Délibération du 4 Avril 2008 (49G001) : "Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des actes pris en vertu de la présente délibération"*

<p>08F761 signé le 16/02/2009</p>	<p><b>HORTIFLORALP</b> 74380 CRANVES-SALES</p>	<p>Achat de fournitures horticoles. Lot 3 – Films plastiques, bâches hors sol.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum 15 000 € HT Montant minimum 100 € HT</p>
<p>08F762 signé le 16/02/2009</p>	<p><b>HORTIFLORALP</b> 74380 CRANVES-SALES</p>	<p>Achat de fournitures horticoles. Lot 4 – Poteries, support de cultures et divers.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum 45 000 € HT Montant minimum 100 € HT</p>
<p>08F771 signé le 17/02/2009</p>	<p><b>FLORENT RAMONAGE</b> 38000 GRENOBLE</p>	<p>Travaux de ramonage sur les équipements communaux de la Ville de Grenoble.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel 20 000 € HT Montant minimum annuel 2 000 € HT</p>
<p>08F773 signé le 24/02/2009</p>	<p><b>BECS</b> 38350 LA MURE</p>	<p>Mise en sécurité des murs de la Bastille – Mission de coordination sécurité et de protection de la santé de catégorie II.</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 11 718 € HT</p>

**TRAVAUX**

08T694 signé le 21/01/2009	SAS TOUTENVERT 38160 CHATTE	Travaux de déplacement de la déchetterie des espaces verts.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 9 451,60 € HT
08T710 signé le 02/01/2009	CERBERE 38120 ST EGREVE	Gymnase La Rampe – 150 Gal de l'Arlequin 38100 Grenoble. Lot 1 – Maçonnerie.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 14 895 € HT
08T711 signé le 03/01/2009	SOCIÉTÉ VIVO ISOLATION 38400 ST MARTIN D'HÈRES	Gymnase La Rampe – 150 Gal de l'Arlequin 38100 Grenoble. Lot 2 – Cloisons.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 10 897,50 € HT
08T712 signé le 05/01/2009	COBOIS 38600 FONTAINE	Gymnase La Rampe – 150 Gal de l'Arlequin 38100 Grenoble. Lot 3 – Menuiserie Bois.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 15 968 € HT
08T713 signé le 09/01/2009	RÉGIE DE QUARTIER VILLENEUVE 38100 GRENOBLE	Gymnase La Rampe – 150 Gal de l'Arlequin 38100 Grenoble. Lot 4 – Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 7 295 € TTC
08T714 signé le 05/01/2009	FITELEC 38640 CLAIIX	Gymnase La Rampe – 150 Gal de l'Arlequin 38100 Grenoble. Lot 5 – Electricité.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 456,70 € HT
08T719 signé le 19/01/2009	SOCIÉTÉ MAZILLI 38420 LE VERSOUD	ORI CROY CHASNEL / PIERRE BUCHER – Travaux phase 2 – Plâtrerie/Peinture.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 50 465,36 € HT
08T720 signé le 11/02/2009	SOCIÉTÉ SCAVI 73160 COGNIN CEDEX	Rénovation et mises aux normes du bâtiment Grande Halle du M.I.N. Diagnostic des réseaux d'assainissement.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 6 010 € HT

Délibération du 4 Avril 2008 (49G001) : "Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des actes pris en vertu de la présente délibération"

08T722 signé le 19/01/2009		SAIT 38320 BRESSON	Groupe Scolaire Jean-Macé : Création d'une salle de réunion et rénovation de sanitaire. Lot 2 – Faux-plafonds Cloisons – Projection.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 8 415 € HT <i>(comprenant tranche ferme + conditionnelle)</i>
08T723 signé le 12/01/2009		B.P.S. 38 38660 ST VINCENT DE MERCUZE	Groupe Scolaire Jean-Macé : Création d'une salle de réunion et rénovation de sanitaire. Lot 3 – Menuiserie bois.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 10 579 € HT <i>(comprenant tranche ferme + conditionnelle)</i>
08T724 signé le 16/02/2009		BAILLY 38170 SEYSSINET	Groupe Scolaire Jean-Macé : Création d'une salle de réunion et rénovation de sanitaire. Lot 5 – Sols souples.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 365 € HT
07A622 signé le 16/06/2008	SERVICE	Monsieur METRAT SOCIETE M.D.F. 38450 VIF	Consultation pour l'aménagement Antenne du Centre Ville. Lot 10 – Menuiseries extérieures – aluminium – vitrerie.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 38 671,09 € HT <i>(option comprise)</i>
08S523 signé le 31/12/2008		AEM SOFTS 38190 BERNIN	Maintenance Progiciel "WINGES-TPV" – Logiciel boutique du Muséum	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 390 € HT
08S524 signé le 30/12/2008		AIDEL 38920 CROLLES	Maintenance Progiciel – Base de données, Base de données documentaires Superdoc Premium + Webpub + Webportal.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 205,80 € HT

*Délibération du 4 Avril 2008 (49G001) : "Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des actes pris en vertu de la présente délibération"*

N°08S527 signé 31/12/2008	ATLOG 76520 FRANQUEVILLE	Maintenance Progieciel "ATLAS" – MAJ Maintenance Licences ATL- AS+TOPO+FOLIO.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 410,31 € HT
N°08S528 signé 01/09/2008	B.B.S. SLAMA 63010 CLERMOND FERRAND CEDEX	Maintenance Progieciel – "CLIMA WIN" + CLIMA WIN : Organisateur, thermique, climatique.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 614 € HT
N°08S530 signé 17/12/2008	REED BUSSNESS INFORMATION 68200 MULHOUSE	Maintenance Progieciel – "Repro Expert + CVP" Facturation interne du Service Reprographie.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 840 € HT/an
N°08S531 signé 05/12/2008	FININDEV 34080 MONTPELLIER	Maintenance Progieciel "PARTENAIRES" – Gestion bilans comptables Associations – Gestion Déléguée.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 3 812,50 € HT
N°08S533 signé 15/12/2008	INFO DECISION 91450 ETIOLES	Maintenance Progieciel – "GALPE" – Gestion allocation pour perte d'emploi.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 3 746,07 € HT
N°08S534 signé 30/12/2008	INSER 75002 PARIS	Maintenance Progieciel – "INSER FORMATION" Gestion de la formation.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 4 010 € HT
N°08S535 signé 30/12/2008	MOBIDOC 31000 TOULOUSE	Maintenance Progieciel – "SNBASE" – Conservation du Patrimoine Gestion des Collections.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 750 € HT
N°08S536 signé 08/12/2008	ONDULEUR SERVICE 38110 LA TOUR DU PIN	Maintenance Progieciel – 3alpes 4000" – Onduleur Alpes 4000.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 711 € HT



*Délibération du 4 Avril 2008 (49G001) : "Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des actes pris en vertu de la présente délibération"*

N°08SS538 signé 17/11/2008	PGS 75015 PARIS	Maintenance Progiciel – LOCASYST : prêt de matériel.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 689 € HT
N°08SS539 signé 26/12/2008	SIS 92735 NANTERRE CEDEX	Maintenance Progiciel – GALASCI Prévention – Progiciel Sécurité Civile.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 3 078 € HT
N°08SS540 signé 03/12/2008	SAGE 75945 PARIS CEDEX 19	Maintenance Progiciel – AMOFI Module Inventaire Comptable Version Client / Serveur Oracle.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 400 € HT
N°08SS541 signé 03/12/2008	SAGE 75945 PARIS CEDEX 19	Maintenance Progiciel – DETTE LOAN Module Dette et Expert.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 1 310 € HT
N°08SS542 signé 20/10/2008	TECHNOCARTE 13920 ST MITRE LES REMPARTS	Maintenance Progiciel – POLYFAC Progiciel : multi facturation 6 postes.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 2 711 € HT
N°08SS543 signé 15/12/2008	TWINSOFT 91951 LES ULIS CEDEX B	Maintenance Progiciel – CARIOCA Maintenance Carioca/Linux : minitel.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 635,14 € HT
N°08A590 signé 25/11/2008	TEKHNE SARL 69008 LYON	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi opérationnel de la Zac Blanche Monier. Architecture / Paysage / Qualité environnementale.	Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum de 180 000 € HT Montant minimum de 100 000 € HT
N°08SS671 signé 15/12/2008	ALPES CONTROLES 38430 MOIRANS	Mission de contrôle technique relative à la réhabilitation-extension du restaurant scolaire Ferdinand-Buisson.	Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 7 440 € HT

*Délibération du 4 Avril 2008 (49G001) : "Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des actes pris en vertu de la présente délibération"*

<p>08S687 signé = 13 / 01 / 2009</p>	<p><b>AMBOILE SERVICES 92442 ISSY LES MOLINEAUX CEDEX</b></p>	<p>Définition et mise en œuvre des plans de lutte contre les insectes et contre les rongeurs pour la nouvelle Cuisine Centrale.</p>	<p>Marché fractionné à bons de commande sur bordereau de prix unitaires Montant maximum annuel 9 600 € HT Montant minimum annuel 1 000 € HT</p>
<p>08S706 signé = 28 / 12 / 2008</p>	<p><b>CIVITAS 95 031 CERGY PONTOISE</b></p>	<p>Maintenance et assistance téléphonique à l'utilisation du progiciel "CIVITAS".</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant annuel de Maintenance : 19 850.91 € HT Assistance téléphonique : 3 991,30 € HT</p>
<p>08S758 signé = 22 / 12 / 2008</p>	<p><b>Association Palais Des Sports 38029 GRENOBLE CEDEX</b></p>	<p>Location du Palais Des Sports pour les vœux de la Municipalité le 8 Janvier 2009.</p>	<p>Marché à prix global et forfaitaire Pour un montant de 85 000 € HT</p>

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
09-0610	Arrêté (05/01/2009)	Me BALDASSARRE	Suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 22/01/2009, dans l'exercice de ses fonctions, M. Fabien MILLEVILLE. (article 11 de la loi 83.634 du 13 juillet 1983)	
09-0696	Arrêté (19/02/2009)	Me BALDASSARRE	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice suite à la requête n° 0900572-3 déposée devant le Tribunal Administratif (TA) de Grenoble tendant à la suspension de l'arrêté de révocation de M. Farid LEBDI.	
09-0698	Arrêté (19/02/2009)	Me BALDASSARRE	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice suite à la requête n° 0900570-3 déposée devant le TA de Grenoble tendant à l'annulation de l'arrêté de révocation de M. Farid LEBDI.	
09-0716	Arrêté (20/02/2009)	Me FESSLER	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice suite à la requête déposée par Mme Nadia HOUHA devant le TA de Grenoble, tendant à l'annulation de son exclusion temporaire d'une durée temporaire de 6 mois.	
09-0717	Arrêté (20/02/2009)	Me FESSLER	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice suite à la requête déposée par Mme Nadia HOUHA devant le TA de Grenoble, tendant à l'annulation de sa mise en disponibilité d'office.	
09-0748	Arrêté (24/02/2009)	SELARL DELAFON, LIGAS-RAYMOND, PETIT, FAVET	La Ville de Grenoble est autorisée à engager une action en justice par le dépôt d'une requête devant le TA de Grenoble en vue de déterminer les causes des désordres constatés dans le fonctionnement de la piscine sud, d'en identifier les responsables et d'obtenir une indemnisation.	
09-0788	Arrêté (26/02/2009)		M. le Trésorier principal de Grenoble-municipale est requis de procéder au paiement des mandats relatifs aux marchés figurant au tableau annexé au présent arrêté.	

I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

Convention d'occupation précaire	Melle Isabelle QUILLET 129-131, avenue Léon Blum 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local et un parking en plein air situés 129-131, avenue Léon Blum d'une superficie totale de 1 633 m <sup>2</sup> . Durée : 23 mois, du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 31 août 2010.	Redevance annuelle : 19 990 € HT et hors charges
Bail commercial	Société FLEUR A GOGO 18 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 75 m <sup>2</sup> portant le n°4G de la ZA des Peupliers au rez de chaussée de l'immeuble sis 18 bis rue des Trembles. Durée : 9 ans, du 2 février 2009 au 1 <sup>er</sup> février 2018.	Loyer annuel : 6 750 € HT et hors charges
Convention d'occupation précaire	M. Ahmet KAVLAK 129-131, avenue Léon Blum 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'exposition-vente et un local de stockage situés 129-131 avenue Léon Blum, d'une superficie totale de 1 007 m <sup>2</sup> environ. Durée : 23 mois, du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 31 août 2010.	Redevance annuelle : 20 970 € pour l'activité commerciale 4 928 € pour le local de stockage HT et hors charges
Convention d'occupation précaire	SARL CONCEPT DEPANNAGE LOGISTIC 104, montée des Clares 38560 Jarrie	La Ville loue au preneur un local situé 129-131 avenue Léon Blum, d'une superficie de 3 071 m <sup>2</sup> environ jusqu'au 28/02/2009 qui sera ramené à 2 671 m <sup>2</sup> à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2009. Durée : 23 mois, du 1 <sup>er</sup> octobre 2008 au 31 août 2010.	Redevance annuelle : 32 000 € HT et hors charges
Bail dérogatoire	SarL ASCENSO 5, chemin de la Combe Ollagnier 38640 Claix	La Ville loue au preneur un local situé 25, avenue de Constantine, d'une surface de 14,90 m <sup>2</sup> . Durée : 23 mois, du 16 mars 2009 au 15 février 2011.	Redevance annuelle : 1 512 € HT et hors charges la 1 <sup>ère</sup> année 1 559,25 € HT et hors charges la 2 <sup>ème</sup> année

Délibération du 4 Avril 2008 (49G001) : "Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des actes pris en vertu de la présente délibération"

V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

09-0354	Arrêté (03/02/2009)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un garage sis, 42 rue Blanche Monier à Grenoble.	Prix proposé par la Ville : 10 000 €
---------	------------------------	--	---	---